

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques

----- CMAP -----

Termes de référence

Diagnostic de l'appareil éducatif agricole en
Mauritanie : Cas de l'ISET, ENFVA et les lycées
professionnels agricoles

Nouakchott, juillet 2013.

I - Contexte et justification

Le secteur agricole occupe une place prépondérante au sein de l'économie nationale. Il est gisement potentiel d'emplois mais aussi, il contribue à la sécurité alimentaire des ménages.

L'agriculture en Mauritanie est caractérisée par la prédominance de modes de production basés sur la mise en œuvre de techniques culturales traditionnelles dont une bonne partie est encore peu performante. Elle demeure majoritairement peu productive, basée sur de petites exploitations et très peu mécanisées.

Pour améliorer sa position compétitive, le secteur agricole mauritanien a besoin d'opérer un certain nombre de transformations. A cet effet, la formation agricole constitue l'un des outils essentiels d'adaptation du secteur aux nouveaux enjeux et de concrétisation de la vision stratégique de l'Etat.

Malgré les efforts consentis, le système éducatif agricole en Mauritanie souffre encore d'énormes faiblesses :

- La tutelle ministérielle n'est pas dotée de ressources humaines et financières satisfaisantes pour élaborer, mettre en œuvre et contrôler une politique de formation efficace.
- La disponibilité de formateurs en nombre et en qualité reste insuffisante. Les problèmes de statut, la dégradation des conditions de travail et du pouvoir d'achat des enseignants et conseillers entraînent une démotivation et des départs dommageables.
- Les institutions publiques de formation réagissent avec retard à la nécessité de diversifier leur offre, d'adapter le contenu et les méthodes de formation.
- La fluctuation des contributions financières de l'Etat a des conséquences négatives sur la qualité de la formation et sur la capacité des institutions publiques à se réformer et à s'adapter à l'évolution de la demande de formation. Les institutions de formation n'ont pas les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à l'entretien des infrastructures et des équipements.
- Le faible niveau d'instruction en milieu rural et le taux élevé de déperdition scolaire, ainsi qu'une formation des paysans extrêmement réduite constituent de sérieux handicaps au développement du secteur agricole et limite l'assimilation de l'application des technologies modernes.
- Les thèmes techniques dispensés, par le système de formation, de la recherche agricole et de la vulgarisation, sont pour la plupart inopportuns et n'ont pas d'incidence directe sur la productivité.

L'offre de formation agricole et rurale (FAR) des institutions publiques en Mauritanie est de plus en plus décalée par rapport aux demandes d'une agriculture moderne et semble déconnectée des besoins réels des producteurs.

La Mauritanie a récemment actualisé sa stratégie de développement rural en faisant du conseil et formation agricole une pièce maîtresse. L'appui aux exploitations agricoles, basé sur le conseil est considéré comme innovation majeure.

C'est dans cette orientation que le CMAP a jugé intéressant de mener une étude sur le « Diagnostic du système éducatif agricole en Mauritanie » comme une étape importante d'un processus visant à permettre aux acteurs de clarifier leurs visions sur la question du conseil et formation agricole.

II –Objectif de la consultation

Cette étude se fixe comme objectif de s'interroger sur l'adaptation de la formation agricole aux réalités et aux perspectives du secteur rural (l'agriculture et élevage) en Mauritanie. Ceci à travers l'analyse des liens et la complémentarité au niveau de la formation agricole académique, dispensée par l'Institut Supérieur d'Enseignement Technique (ISET), l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) et les lycées professionnels agricoles, et son impact sur le développement du secteur en termes de vulgarisation et ressources humaines.

Plus spécifiquement, elle vise d'analyser les problématiques liées à la formation agricole et rurale, et de formuler un ensemble de propositions d'orientations stratégiques, première étape dans l'élaboration d'une Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale.

La présente étude portera sur :

- Un bref rappel historique du système de formation agricole et rurale en Mauritanie ;
- Le diagnostic des systèmes de formation agricole actuel;
- Les enjeux de la formation agricole et rurale en Mauritanie;
- Orientations stratégiques sur la formation agricole et rurale.

III - Prestations demandées

Il s'agit de diagnostiquer les structures intervenant dans le domaine de la formation agricole et rurale. En d'autre terme, il s'agit de faire l'état des lieux des institutions de formation agricole : ISET, l'ENFVA et les lycées professionnels agricoles sélectionnés.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Collecter la documentation et autres informations nécessaires pour mener l'analyse ;
- Procéder à l'examen de l'ensemble d'études, document de projet de formation agricole, et diagnostics du système éducatif agricole réalisés au cours des dernières années;
- Effectuer des visites sur terrain pour approfondir et compléter les résultats et informations de cette revue documentaire et autres sources si besoin est ;

Pour chaque institution de formation agricole étudiée, il conviendra, autant que possible, de préciser :

- Rattachement institutionnel, organisation, fonctionnement, etc ;
- Les domaines de formation: agriculture, élevage ou autres ainsi que les qualifications visées (Professionnelle ou académique, type, domaine);
- La durée de l'apprentissage par type/domaine ;
- Les conditions d'accès et mode de recrutement des apprenants ;
- Les principales options pédagogiques ;
- Le nombre des apprenants des trois dernières années par type/domaine ;
- Les ressources humaines : formateurs, encadreurs, vulgarisateurs... ;
- L'infrastructure pédagogique et d'accompagnement utilisée ;
- Le partenariat et les sources de financement ;
- Le suivi et l'évaluation de la formation ;

L'étude doit pouvoir permettre de savoir si le système existant répond aux besoins, si ces différentes composantes sont complémentaires et comment corriger les éventuelles incohérences et inadéquations avec les besoins. Il importe ici de focaliser l'étude sur l'amélioration du système éducatif agricole et son adéquation avec les besoins de la Mauritanie dans ce domaine.

Ces éléments ne sont pas exhaustifs, le consultant étant appelé à exploiter sa propre expérience professionnelle afin de passer en revue tous les aspects pertinents relatifs à l'étude.

IV- Résultats attendus

Les résultats escomptés sont :

- L'accompagnement des agriculteurs et le transfert du savoir-faire agricole sur le terrain amélioré ;
- Les pratiques agricoles modernisées ;
- L'offre de services du conseil agricole et rural renforcée.
- Des recommandations permettant d'améliorer l'output de l'appareil éducatif agricole sont proposées.

V- Profil du consultant

Un consultant national expérimenté titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, au moins Bac + 5, en Agronomie, Sciences de l'éducation ou discipline assimilée ayant une expérience avérée dans l'ingénierie de formation et une connaissance approfondie du contexte du pays.

VI – Durée et déroulement de la mission

La durée de la mission est de trente **(30)** jours ouvrables. Le consultant présentera une note de cadrage une semaine après le lancement de l'étude. Cette note établira une ébauche du plan de l'étude.

Le consultant devra envoyer au CMAP un rapport provisoire, version physique et électronique format *Word*, au plus tard quatre semaines, après le démarrage des prestations.

Il enverra également un rapport définitif, version physique et électronique format *Word*, une semaine, au plus tard, après la notification par le CMAP des remarques et commentaires sur la version provisoire du rapport. Le consultant assistera au focus groupe de validation de l'étude.

Le consultant travaillera sous l'égide du CMAP avec lequel il définira un chronogramme de réalisation des activités. Il devra respecter le calendrier convenu.